

ARRETE MUNICIPAL TEMPORAIRE
Réglementant la circulation et le stationnement sur la route départementale :
- n°158B à Coulombs

Le Maire de Moulins-en-Bessin,

Vu le Code de l'environnement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212.1, L 2212-2, L 2213-4,

Vu le Code de la route,

Vu la demande de Monsieur Didier MARIE pour l'entreprise MASTELLOTTO en date du 20 janvier 2025,

Vu la validation du plan de déviation par l'Agence Routière Départementale de Caen en date du 20 janvier 2025

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement des véhicules afin d'assurer la sécurité publique lors des travaux de reprise d'enrobé et de reprises de tampons réalisés par l'entreprises MASTELLOTTO (Calvados) sur la route départementale n°158b à Coulombs,

A R R E T E

Article 1^{er} : Du Lundi 3 Février 2025 jusqu'au 7 février 2025, **la circulation et le stationnement des poids lourds et véhicules légers, sauf riverains et véhicules d'urgence, seront interdits en agglomération sur la route départementale n°158b à Coulombs,**

A noter, les riverains et les véhicules d'urgence seront tenus de suivre la déviation mise en place car ponctuellement une interdiction complète sera mise en place sur la RD158B (entre la route de Sainte Croix et le Marronnier).

Article 2 : Une déviation sera mise en place pour les véhicules, selon le plan déviation annexé (6 pages), par l'entreprises MASTELLOTTO. La signalisation appropriée conforme au Code de la Route sera mise en place par les soins et sous la responsabilité des entreprises.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet du Calvados,
- Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigade de Courseulles-sur-Mer,
- L'Agence Routière Départementale,
- L'entreprises MASTELLOTTO
- Madame le Maire de Carcagny,
- Monsieur le Maire de Creully sur Seulles,
- Monsieur le Maire de Loucelles,
- Madame le Maire de Vaux sur Seulles.

Fait à Moulins-en-Bessin, le 27/01/2025



Madame le Maire,
Veronique GAUMERD